BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1565

37 – INDRE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

Ventes et cessions

331 592 170 RCS Tours.
LAURINE DECO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 252000.00 EUR.
Adresse : 10, rue Henry Potez, Espace, 37170 Chambray-Les-Tours.
Précédent propriétaire : 340 196 831 RCS Angers. **LAURINE DECO ANJOU.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : LAURINE DECO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Espace, 10 rue Henry Potez 37170 Chambray-Les-Tours Capital : 252000.00 EUR Numéro unique d'identification : 331592170 Lieu d'immatriculation : Tours. Société absorbee : LAURINE DECO ANJOU Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 boulevard Gaston Birge 49100 Angers Capital : 30000.00 EUR Numéro unique d'identification : 340196831 Lieu d'immatriculation : Angers. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1212661.00 EUR - passif de 742456.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La société absorbée et la société absorbante font partie du groupe détenu par la société GROUPE LAURINE DECO (493.290.829 RCS TOURS), laquelle détient la totalité des actions composant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2024. Il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, en application de l'article L.236-3 II du Code de commerce, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 27.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société LAURINE DECO : 10.07.2025 (au greffe du tribunal de commerce de GTC TOURS). Pour la société LAURINE DECO ANJOU : 10.07.2025 (au greffe du tribunal de commerce de GTC D'ANGERS)..